

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le jeudi 2 juillet 2026, à 8h30.

Présences : Jessy Croteau, maire suppléant
Marc Lefrançois, conseiller
Michelle Bernard, conseillère
Mireille Thibault, conseillère
Jérôme Théberge, conseiller

Absences : Gabrielle Brisebois, mairesse
Colin Lavergne, conseiller

Le directeur général, M. Jean-François Comeau et la greffière, M^e Karine Simard sont également présents.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 juillet 2026

2026-207

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 juillet 2026 tel que présenté.

3 Consultation publique - Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser l'usage spécifique « 16 logements » dans la zone Re-22 (rue Philippe-Landry)

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ce projet de règlement.

4 Résolution d'adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser l'usage spécifique « 16 logements » dans la zone Re-22 (rue Philippe-Landry)

2026-208

CONSIDÉRANT que la Ville est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le Règlement numéro 1100 sur le zonage;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue eu égard audit projet;

Il est proposé par Jérôme Théberge

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé « Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser l'usage spécifique « 16 logements » dans la zone Re-22 (rue Philippe-Landry).

De transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la MRC de Montmagny.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée pendant la période de questions.

6 Levée de la séance

2026-209

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Marc Lefrançois

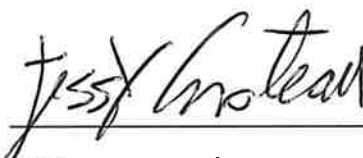
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 2 juillet 2026, à 8 h 33.


GREFFIÈRE


MAIRE SUPPLÉANT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026.


MAIRE SUPPLÉANT